



Aude ANDRIEU - Bertrand de LATOUR

Agrément 2002-355 Commissaires-Priseurs habilités  
Siret: 442 859 567 000 12 - TVA Intracom : FR 7444285956

## Véhicules Automobiles

Lundi 25 Septembre 2017 à 15h



EXPOSITION LE JOUR DE LA VENTE DE 14H A 15H

- 1 CTTE FOURGON RENAULT Modèle : KANGOO Année : 2010 AJ-122-JH Type constructeur : FW1BB5 N°de Série : VF1FW1BB542461200 Date de 1ere mise en service 06/01/2010 Energie : GO Puissance : 6 CV Contrôle Technique : Non - **NON ROULANT - PAS DE BATTERIE**
- 2 CTTE FOURGON CITROEN Modèle : BERLINGO Année : 2003 CZ-847-RN Type constructeur : GCWJYB N°de Série : VF7GCWJYB94076943 Date de 1ere mise en service 20/11/2003 Energie : GO Puissance : 7 CV Kilomètres Compteur non garantis : 329591 Contrôle Technique : Oui – **NON COTE**
- 3 CTTE FOURGON RENAULT Modèle : TRAFIC Année : 2006 CB-386-BT Type constructeur : FLBCB6 N°de Série : VF1FLBCB67Y175488 Date de 1ere mise en service 23/10/2006 Energie : G.O Puissance : 6 CV Kilomètres Compteur non garantis : 283493 Contrôle Technique : Oui – **NON COTE**
- 4 VP CI MERCEDES Modèle : CLASSE A170 CDI Année : 2001 AY-202-FR N°de Série : WDB1680091J645293 Date de 1ere mise en service 04/09/2001 Energie : G.O Puissance : 6 CV Kilomètres Compteur non garantis : 257170 Contrôle Technique : Oui – **NON COTE**
- 5 CTTE FOURGON OPEL Modèle : MOVANO Année : 2014 DJ-156-GL Type constructeur : MRF2SB51AXE3 N°de Série : WOLMRF2SBEB064915 Date de 1ere mise en service 07/08/2014 Energie : G.O Puissance : 8 CV Kilomètres Compteur non garantis : 237499 Contrôle Technique : Oui – **Argus : 5570 euros**
- 6 VASP BOM RENAULT Modèle : MIDLINER 180 Année : 1996 7672 RZ 66 Type constructeur : 40ACA333 N°de Série : VF640ACA000008043 Date de 1ere mise en service 05/09/1996 Energie : GO Puissance : 17 CV Kilomètres Compteur non garantis : 157000 - **NON COTE**
- 7 CTTE FOURGON OPEL Modèle : VIVARO Année : 2006 7945 QT 11 Type constructeur : F7ACA6 N°de Série : WOLF7ACA66V602251 Date de 1ere mise en service 16/03/2006 Energie : GO Puissance : 6 CV **VEHICULE ACCIDENTE VENDU EN L'ETAT SUR DESIGNATION – NON COTE**
- 8 VP BREAK JAGUAR Modèle : X- TYPE Année : 2007 CK-686-FP Type constructeur : CF1SBG15HHHH N°de Série : SAJAF54166E94068 Date de 1ere mise en service 03/07/2007 Energie : GO Puissance : 7 CV Kilomètres Compteur non garantis : 199467 Contrôle Technique : Oui – **Argus : 4100 euros**

**LA LISTE EST MISE A JOUR REGULIEREMENT ET SERA DEFINITIVE LE 22 SEPTEMBRE PROCHAIN**

**Pour les véhicules non cotés à l'argus, les mises à prix sont inférieures à 500 euros, pour ceux cotés à l'argus, les mises à prix sont fixées à 50 % de l'argus**

Par arrêté du 14 Octobre 2009 modifiant l'arrêté du 18 juin 1991,  
Les contrôles « non roulants » ne doivent plus être réalisés car les préfectures ne délivrent plus de certificats d'immatriculation avec la mention « non roulants ».  
C'est au nouveau propriétaire du véhicule de déclarer directement en préfecture le retrait provisoire de la circulation de celui-ci sinon d'effectuer la mise en route du véhicule et le contrôle technique afin de l'immatriculer « normalement ».  
**Au moment de la vente, certains véhicules peuvent être gagés ou avoir des oppositions. Le changement de certificat d'immatriculation au profit du nouveau propriétaire ne pourra intervenir avant la mainlevée donnée par le créancier gagiste qui aura été désintéressé par le produit de la vente ou par l'huissier - Le commissaire-priseur n'est pas responsable du délai que peut prendre cette procédure et en aucun cas la vente ne peut être annulée sous couvert d'une procédure trop longue**

# CONDITIONS DE VENTE

Les véhicules sont vendus en l'état, tels qu'ils sont remis aux Commissaires-priseurs, avec ou sans carte grise. L'absence du certificat d'immatriculation original n'empêche en aucun cas la mutation du véhicule grâce à la présence de sa copie ou fiche d'identification délivrée par les services de la Préfecture (ceci n'est valable que pour les véhicules restants en France).

Un contrôle technique est réalisé lorsque l'état du véhicule le permet, par un établissement indépendant choisi par les commissaires-priseurs et affiché sur le véhicule lors de l'exposition. **Les frais de contrôle technique sont à la charge de l'acquéreur : 67 euros (ou 87 euros pour les véhicules équipés au gaz).**

Toutes les ventes sont précédées d'une exposition publique permettant aux acheteurs de se rendre compte de l'état et la nature des lots mis en vente, **il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.**

Le kilométrage annoncé est celui relevé sur le compteur du véhicule, est sans garantie et dégage les commissaires-priseurs de toute responsabilité.

L'argus est aussi donné à titre indicatif sans aucune garantie et dégage les commissaires-priseurs de toute responsabilité.

## ENCHERISSEURS PRESENTS AU MOMENT DE LA VENTE :

**Lors de la vente**, tout enchérisseur déclaré adjudicataire d'un lot est tenu de remettre au personnel de l'étude, **immédiatement après l'adjudication** :

- un document original justifiant de son identité : **carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, extrait Kbis,**
- **un chèque de garantie ou une carte bancaire ou 200 euros d'arrhes** (faute de quoi l'enchère serait annulée et le lot remis en vente immédiatement).

**Après la vente**, pour les personnes qui ne paieraient pas leur lot le jour même, **il sera demandé 200 euros d'arrhes en espèces ou en carte bancaire.**

## ENCHERISSEURS SUR ORDRE OU PAR TELEPHONE :

Toute personne désireuse **d'enchérir par téléphone ou de laisser un ordre** au personnel de l'hôtel des ventes devra faire une demande par mail : [vehicules@hdvmontpellier.fr](mailto:vehicules@hdvmontpellier.fr) (au minimum la veille de la vente).

**Pour la bonne prise en compte de l'ordre ou appel téléphonique, la somme de 500 euros sera demandée par virement bancaire ou carte bancaire à distance.**

Cette somme sera déduite du montant de la vente ou remboursée si aucun lot n'est acquis.

Le lot est adjugé par le commissaire-priseur au dernier enchérisseur, l'adjudication est matérialisée par le prononcé du mot « adjugé ». L'adjudication emporte transfert immédiat de la propriété et des risques à l'acheteur.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à voix haute, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après prononcé du mot « adjugé », ledit objet sera immédiatement remis en vente et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

## Les frais légaux en sus des enchères sont de :

**14.40 %** pour les véhicules issus de dossiers judiciaires (liquidations, saisies, successions vacantes)

**22 %** pour les véhicules issus de dossiers volontaires (maisons de crédit, successions)

Les véhicules sont à enlever et à payer au comptant **avant le vendredi qui suit la vente** (faute de quoi un **forfait pour frais de recouvrement de 40 euros ht sera dû et des frais de parking de 10 euros ht par jour** seront facturés).

Le règlement s'effectuera au comptant : **espèces jusqu'à 1000 euros, carte bancaire, virement bancaire (les chèques ne sont pas acceptés)**. Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, il vous sera remis un rib avec le montant à virer et vous sera demandé 200 euros d'arrhes à régler par carte bancaire ou espèces le jour de la vente. Dès que le montant viré apparaîtra sur le compte des commissaires-priseurs, vous serez averti (veuillez penser à laisser vos coordonnées téléphoniques ou mail).

**Attention : Tout véhicule non réglé 8 jours après la vente, sera remis en vente sur folle enchère et les arrhes seront définitivement perdues. Aucune réclamation de sera acceptée.**